

TRAITEMENT DES AIDES FINANCIERES - 020-2024-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « TRAITEMENT DES AIDES FINANCIERES » dont la finalité est :
Règlement financier auprès des entreprises employeur de main d'oeuvre et non employeur de main d'oeuvre.

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : - NIR - - Nom Prénom ou nom de l'entreprise - - Adresse postale et mail - - N° de téléphone - - RIB + relevés de comptes - - N° immatriculation de véhicules - - Signature -

NIR

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 60 mois, à compter de la date de mise en place du traitement.

L'accès aux données est réservé :

Service PRP pour la mise en place du traitement des demandes.

Service administratif SST pour traitement administratif de la demande .

Service contentieux pour validation d'être à jour des cotisations.

Service comptabilité pour paiement du dossier.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la caisse

- Droit de rectification : DPO de la caisse

- Droit d'opposition : DPO de la caisse
aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

-Intérêt légitime

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**